

Mesdames, Messieurs les parlementaires
de la montagne

Porte de Savoie, le 29 janvier 2021

Objet : soutien aux entreprises de l'aménagement de la montagne

Mesdames, Messieurs les parlementaires de la montagne,

Les remontées mécaniques sont à l'arrêt et avec elles, tout l'écosystème touristique de la montagne hivernale.

En conséquence, en 2021, les investissements des exploitants de remontées mécaniques et des collectivités de montagne vont être minimalistes, voire inexistantes et dans le meilleur des cas, les éventuelles commandes ne seront pas passées avant le printemps 2022.

Les fabricants, prestataires et distributeurs de solutions d'aménagement, d'équipements et de services, qui réalisent au moins 50 % de leur CA dans le secteur des remontées mécaniques ou des domaines skiables, sont de ce fait en très grande difficulté (- 70% de chiffre d'affaires prévisionnel en 2021).

Cette filière rassemble 450 entreprises, 5500 emplois directs, 15 000 emplois indirects et pèse un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel. C'est une filière d'excellence de l'industrie nationale, dynamique, ancrée sur les territoires, innovante, très présente à l'international, pourvoyeuse d'emplois et principalement constituée de TPE-PME.

Ces entreprises doivent pouvoir prétendre aux mêmes aides que les autres acteurs de la montagne française.

Ne bénéficiant à ce jour d'aucune aide spécifique et réclamant à cor et à cri un soutien des pouvoirs publics depuis plusieurs semaines, nous demandons, pour les entreprises que nous représentons, la mise en œuvre des dispositifs suivants, avec effet au 1^{er} décembre 2020 (date de fermeture administrative des remontées mécaniques) :

- **L'ajout d'une catégorie spécifique dans la liste S1-S1 bis qui permettent pour l'ensemble de ces entreprises aux codes NAFS très divers mais toutes dépendantes des investissements en montagne de bénéficier du dispositif d'aide lié** « Fabricants, prestataires, distributeurs de solutions d'aménagement, d'équipement et de service qui réalisent au moins 50 % de leur CA dans le secteur des remontées mécaniques ou des domaines skiables. »
- **Une prise en charge à hauteur de 70 % des charges fixes de ces entreprises** : à chaque catégorie d'entreprise, « fabricants », « prestataires », « distributeurs » correspondra un pourcentage de charges fixes bien identifié et vérifiable.
- **La prise en charge de l'activité partielle à 100 % jusqu'au mois de septembre 2022** (avec clause de revoyure).
- **L'exonération des charges sociales dès le 1er décembre 2020 sur une base déclarative mensuelle sur moyenne comparée des 3 années pré-Covid.**

- **La prolongation du FNE-Formation avec prise en charge à 100 %.**
- **Un dispositif spécifique d'accompagnement pour les entreprises récemment créées n'ayant pas de revenus de référence et pour lesquelles leur pérennité est remise en cause.** Ces entreprises sont l'innovation et la compétitivité d'aujourd'hui et de demain, et il faut qu'elle puisse survivre et continuer à se développer.

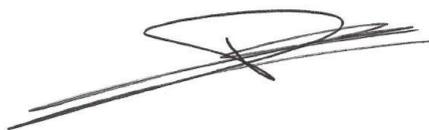
L'ensemble de ces dispositifs d'aides doivent être applicables jusqu'en septembre 2022 en prenant comme année de référence 2019.

Les prises de commandes en 2021 vont être minimalistes et les reprises en 2022 sont incertaines. En tout état de cause, les entreprises de la filière montagne n'attendent pas de prises de commandes significatives avant 14 mois ! **Au total, ce sont donc des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois qui sont menacés sur nos territoires et ce, dès à présent.**

En outre, les dispositions ci-dessus qui doivent permettre à ces sociétés de survivre pour les prochains mois, ne suffiront pas si elles ne sont pas complétées par **un vigoureux plan de relance de la montagne.** Celui-ci nécessitera impérativement un fléchage vers des investissements massifs pour remettre en activité toute la filière jusqu'aux vallées qui supportent ces territoires de montagne.

La diversité des activités des entreprises que nous représentons ne permet pas de les rassembler au sein d'un syndicat professionnel. Pour autant, nos associations jouent un rôle actif dans la représentation et la défense des intérêts de nos membres. **Nous souhaitons donc que cette mission soit prise en compte par les pouvoirs publics dans la crise sans précédent que traverse notre filière.**

Convaincus de la légitimité de notre démarche et de votre plus ferme soutien, recevez, Mesdames, Messieurs les parlementaires de la montagne, nos plus cordiales salutations.



M. Patrick GRAND'EURY
Président du Cluster Montagne



M. Didier BIC
Président de l'Afmont

Contacts en cours :

- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie
- Ministère de la cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Le Cluster Montagne

Créé en 2012 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Cluster Montagne est l'accélérateur de développement durable et d'innovation en montagne. Ses actions de mise en réseau, de formation, de soutien à l'innovation et au développement commercial de ses entreprises membres (industriels, équipementiers, bureaux d'études, services, start-up) s'opèrent en lien étroit avec les institutions professionnelles et les établissements de recherche et de formation de la filière. Le Cluster Montagne contribue ainsi à la performance durable, à l'attractivité et à la transformation des destinations touristiques de montagne. Il est aussi l'ambassadeur du savoir-faire français à l'international. Le Cluster Montagne compte 235 membres.

L'Afmont

L'Afmont est une association loi 1901 créée en 2008. Son but principal est de regrouper les entreprises fournissant des matériels et services pour l'aménagement de la montagne en vue de mener des actions conjointes. Les missions de l'Afmont sont proches de celles d'un syndicat professionnel, qu'elle n'est cependant pas en raison de la diversité des secteurs industriels et tertiaires représentés, rendant notamment impossible l'existence d'une convention collective. L'Afmont mène des actions communes au service d'un collectif et de l'intérêt général : sa vocation est de coordonner, de mettre en relation, et de regrouper l'ensemble de ses membres chaque fois qu'une thématique l'exige.

Contacts Cluster Montagne-Afmont :

- Benoît ROBERT – Directeur du Cluster Montagne - b.robert@cluster-montagne.com - 06 88 38 50 89
 - Patrick GRAND'EURY – Président du Cluster Montagne - p.grandeury@cluster-montagne.com
 - Didier BIC – Président de l'Afmont- Didier.Bic@pistenbully.fr
-